

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
16e séance
tenue le
mercredi 2 novembre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. NOWORTYA (Pologne)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS (suite)

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/43/SR.16
22 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS (suite) (A/SPC.43/L.6 et L.7)

1. M. ONONAIYE (Nigéria) présente les projets de résolution A/SPC/43/L.6 et L.7. Il attire l'attention sur les paragraphes 2 et 3 du projet de résolution A/SPC/43/L.6, dans lesquels l'Assemblée demande instamment au Comité spécial des opérations de maintien de la paix de poursuivre ses efforts en tenant compte des problèmes financiers et invite les Etats Membres à présenter des propositions concernant les opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. S'agissant du projet de résolution A/SPC/43/L.7, qui a trait à la participation de la République populaire de Chine aux travaux du Comité spécial, il rappelle que la demande de la Chine a été appuyée par toutes les délégations s'intéressant à la question. Après avoir remercié tous les Etats Membres qui ont pris part aux consultations officielles tendant à l'approbation unanime des deux textes, il recommande que les projets de résolution soient adoptés sans être mis aux voix.
2. Le PRESIDENT dit que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que cette recommandation est acceptée.
3. Les projets de résolution A/SPC/43/L.6 et L.7 sont adoptés sans vote.
4. M. ALPTUNA (Turquie) dit que sa délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution A/SPC/43/L.6. Cependant, la délégation turque tient à bien marquer que le consentement des parties directement intéressées est indispensable au succès des opérations de maintien de la paix. Ce principe doit être scrupuleusement respecté. En outre, le mandat donné aux forces de maintien de la paix doit tenir compte des réalités d'une situation donnée. Le paragraphe 3 de la résolution est trop restrictif. Il faut créer qu'un moyen sera trouvé pour permettre à un Etat non membre de l'Organisation des Nations Unies de soumettre également ses observations et ses suggestions au cas où il serait l'une des parties directement impliquées dans une situation de maintien de la paix. Cela permettra au Comité spécial de présenter un rapport plus équilibré et complet.
5. M. WANG Xuexian (Chine), remerciant les délégations qui ont appuyé la demande d'admission de son pays au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, dit que la Chine oeuvrera de concert avec tous les autres Etats Membres pour s'acquitter de ses obligations.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite) (A/43/21, A/43/639, A/43/670)

6. M. MAJID (Afghanistan) dit que la circulation de l'information dans le monde continue d'être déséquilibrée et défavorable aux pays en développement. Certains pays industrialisés ont à leur disposition une technologie de l'information et de la communication hautement développée, qui est fréquemment utilisée comme un outil de guerre psychologique contre des Etats souverains. Le cas de l'Afghanistan constitue un exemple frappant : plus de 50 stations de radio occidentales mènent une campagne antiafghane effrénée.

(M. Majid, Afghanistan)

7. Pour ces raisons, la délégation afghane a, dès le début, appuyé l'idée d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. De même, elle appuie le Mouvement des pays non alignés lorsqu'il veut éliminer l'héritage colonial dans le domaine de l'information. Les raisons qui amènent à appuyer le nouvel ordre de l'information et de la communication sont simples, évidentes et étroitement liées à la promotion de la paix et de la stabilité internationales. Les organismes des Nations Unies et les pays développés doivent aider les pays en développement à renforcer leurs infrastructures et à formuler leurs propres politiques dans les domaines de l'information et de la communication. Il est grand temps de souligner le rôle central de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et d'appuyer pleinement son programme international pour le développement de la communication, qui constitue une étape importante dans la mise en place de telles infrastructures.

8. La réalisation d'un meilleur équilibre de l'information et de la communication devient plus urgente que jamais en raison du rôle accru des médias dans le monde actuel. En Afghanistan, les responsables des médias considèrent qu'il est de leur devoir de diffuser des informations relatives aux activités des Nations Unies et de rendre compte des efforts visant à réduire les tensions et à raffermir la paix et la sécurité internationales. La meilleure façon d'assurer une circulation juste et équilibrée de l'information entre les peuples du monde est d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication; l'Afghanistan contribuera à la réalisation de cet objectif.

9. Mme METCALFE (Danemark), parlant au nom des pays nordiques, dit que la liberté de pensée, d'opinion et d'expression est le fondement du système des droits de l'homme auquel l'ONU est attachée. Si, pour diverses raisons, des déséquilibres existent dans la distribution mondiale de l'information, ils ne doivent pas être redressés au détriment du principe de la liberté de l'information. Il importe de démanteler et d'éliminer les obstacles à la libre circulation de l'information, plutôt que d'en créer de nouveaux; une approche pragmatique plutôt qu'idéologique s'impose.

10. Les pays nordiques sont prêts à appuyer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication à condition qu'il soit résolument basé sur le respect des droits fondamentaux de l'homme, notamment le principe de la liberté de l'information. Ils restent disposés à débattre les questions pertinentes dans le but d'aboutir à un consensus, mais la simple répétition des déclarations antérieures ira à l'encontre du but recherché. Ce qu'il faut, c'est la volonté de coopérer dans un esprit de conciliation.

11. L'Unesco joue un rôle clef dans la diffusion de l'information. Un grand nombre de ses programmes sont destinés à développer les moyens de communication et d'information dans de nombreuses régions, en particulier dans les pays en développement. Le Programme international pour le développement de la communication est indispensable à la mise en place dans les pays en développement d'infrastructures de l'information et de la communication. Il importe d'établir des liens de coopération plus étroits entre ce programme et le Programme des

(Mme Metcalfe, Danemark)

Nations Unies pour le développement. Il faut doter le "Forum du développement" d'une base financière solide et stable, et envisager de l'inscrire au budget ordinaire de l'Organisation.

12. Au cours des dernières années, un accord de plus en plus large s'est dessiné au sein du Comité de l'information sur le plan des idées sinon sur celui de l'action. Etant donné l'esprit de coopération dont ont fait preuve toutes les parties, un consensus aurait dû être réalisé au cours de l'été 1988. Il faut espérer que les membres du Comité parviendront à s'entendre sur un ensemble de recommandations largement acceptables.

13. Les pays nordiques appuient les efforts en cours pour restructurer le Département de l'information en vue d'accroître son efficacité et d'améliorer sa gestion. A leur avis, l'information relative à des questions économiques et sociales doit figurer au premier rang des priorités du Département. Ils attendent avec intérêt la conclusion de l'évaluation des centres d'information des Nations Unies par le Département.

14. Le traitement de plus en plus positif accordé à l'ONU par les médias n'est pas seulement dû aux succès obtenus par l'Organisation sur la scène politique; il est également le fruit de la politique active et efficace menée par l'ONU dans le domaine de l'information. L'attribution en 1988 du prix Nobel de la paix aux opérations de maintien de la paix de l'ONU constitue une excellente occasion de réaliser d'autres reportages positifs. A cette fin, plusieurs correspondants accrédités auprès des Nations Unies ont été invités à se rendre en Finlande, en Norvège, en Suède et au Danemark et à rendre visite à des contingents des forces de maintien de la paix.

15. M. DIMITROV (Bulgarie) dit que la masse énorme d'informations qui circule dans le monde peut contribuer à la compréhension mutuelle entre les nations mais qu'elle peut également engendrer l'hostilité et la guerre froide.

16. Les questions relatives à l'information sont inséparables de la préservation de la paix et de la sécurité mondiales, en raison du rôle décisif des médias dans la formation de l'opinion publique. Ce rôle va croissant du fait des progrès techniques, donnant ainsi de plus grandes responsabilités aux médias à une époque où la transparence et la diffusion d'une information exacte deviennent essentielles à la démocratisation des relations internationales. Pour ces raisons, la délégation bulgare considère l'information comme un élément du futur système global de sécurité internationale. Le monde moderne entre dans une nouvelle phase de développement qui exige une nouvelle pensée politique. La Bulgarie participe à ce processus avec détermination et persévérance; elle estime que dans la conjoncture actuelle, l'une des tâches les plus importantes du Comité de l'information et du Département de l'information devrait être de rechercher les moyens de faire participer les médias à l'affermissement du climat de confiance.

17. La nouvelle pensée politique, qui a déjà donné des résultats positifs dans plusieurs domaines, devrait être à la base d'une restructuration des relations internationales dans le domaine de l'information. Pendant des années, on a

(M. Dimitrov, Bulgarie)

constaté un déséquilibre considérable dans l'implantation des médias dans le monde et dans les courants d'information émanant des pays développés et des pays en développement. La délégation bulgare appuie pleinement les pays en développement qui réclament l'instauration d'un ordre mondial de l'information et de la communication juste et plus efficace, qui renforcera la paix et la compréhension internationales et sera basé sur une circulation de l'information libre et équilibrée. A cet égard, les organisations internationales, et en particulier l'Unesco, ont un rôle important à jouer. La Bulgarie salue et appuie les efforts de l'Unesco visant à doter les pays en développement d'une infrastructure de la communication.

18. Les relations internationales dans le domaine de l'information ne peuvent être redéfinies que si l'ONU prend des mesures novatrices. Le Département de l'information doit faire connaître les buts et les fonctions de l'Organisation et, bien entendu, ses succès, afin de renforcer le respect croissant accordé depuis peu aux organisations internationales qui reflètent la volonté collective et les intérêts des nations. La Bulgarie appuie la proposition soviétique concernant l'adoption d'un programme international de l'information sous les auspices de l'ONU. Le moment est venu de mettre au point des normes juridiques internationales régissant la libre coopération entre les Etats dans le domaine de l'information.

19. La délégation bulgare est en faveur d'une restructuration du Département de l'information. Elle souhaite la revitalisation du Département, animé par des professionnels compétents, choisis de par le principe de la répartition géographique et qui serait guidé par les priorités que lui a assignées l'Assemblée générale.

20. M. MONTANE (Cuba) dit que l'information est devenue un secteur clef où les tensions et les intérêts politiques jouent dans la circulation transfrontière de l'information et au niveau des nouveaux réseaux de communication par satellite. Le monde est sur le point d'entrer dans une nouvelle ère caractérisée par la transmission instantanée des nouvelles, qui risque de créer une nouvelle forme de dépendance pour les pays ne disposant pas des politiques nationales ou des infrastructures requises.

21. Les déséquilibres dans la diffusion de l'information ont axé le débat sur le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, dont l'objectif est de promouvoir le développement et la paix non pas par des réglementations mais grâce à un mouvement irréversible vers le droit de communiquer et d'être informé objectivement sur la base de l'égalité et du respect. Ce but ne peut être atteint sans un plus grand recours au multilatéralisme.

22. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunis à Chypre en septembre 1988, a procédé à un examen approfondi de questions telles que la décolonisation de l'information, le développement des infrastructures, la formation technique et l'intensification des échanges d'informations, objectifs impliquant le renforcement du Pool des agences de presse des pays non alignés et de l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés. Les ministres des affaires étrangères ont exhorté les pays en développement à coopérer

/...

(M. Montane, Cuba)

pour corriger les déséquilibres et faire face aux progrès techniques rapides dans ce domaine et se sont accordés à reconnaître la nécessité d'une plus grande coordination au sein du système des Nations Unies en vue de l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Les ministres ont appuyé les efforts du Département de l'information visant à sensibiliser davantage l'opinion publique à des questions qui intéressent les pays non alignés et qui ont un caractère prioritaire pour l'Organisation des Nations Unies.

23. Devant la détérioration de la situation en Afrique australe, Cuba estime que le Département de l'information devrait mettre l'accent sur les informations concernant la Namibie et l'apartheid. La question de la Palestine et les derniers événements qui y ont eu lieu devraient constituer une autre priorité. Le conflit qui déchire l'Amérique centrale est lié à la lutte des peuples de cette région pour la paix et l'indépendance.

24. En septembre, le Comité de coordination du Pool des agences de presse des pays non alignés s'est réuni à Jakarta et a adopté une série de résolutions visant à accroître le rôle du Pool pour en faire un instrument utile d'échange de l'information.

25. La restructuration du Département de l'information, qui doit faire l'objet d'un contrôle minutieux, doit être conforme aux principes directeurs définis par l'Assemblée générale, l'équilibre requis devant être maintenu au sein du Département.

26. Les médias devraient saluer la nette amélioration du climat politique international et promouvoir plus activement les principes de non-affrontement et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. L'orateur cite, comme exemple du contraire, les émissions anticubaines que diffuse continuellement "Radio Martí" et qui, sous le couvert de la doctrine de la libre circulation de l'information, illustrent bien l'utilisation hostile et agressive des médias que le Mouvement des pays non alignés a constamment dénoncée. Cette application abusive de la liberté de l'information par les Etats-Unis prouve qu'il est devenu urgent d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Le Comité de l'information et le Département de l'information doivent bien comprendre les vraies notions qui sous-tendent cette prétendue liberté, qui en fait est la liberté de contrôler les réseaux mondiaux de communication et d'information en vue de favoriser la société de consommation et la liberté d'action des sociétés transnationales.

27. L'information et la communication sont inextricablement liées aux problèmes fondamentaux et urgents d'ordre politique, social et économique que connaît une grande partie du monde.

28. Mme RUIZ ZAPATA (Mexique) dit que le Gouvernement mexicain a toujours maintenu pendant la prétendue crise de crédibilité de l'Organisation qu'il fallait attribuer le flétrissement de son image non pas à l'opinion publique en tant que telle mais à la campagne contre le multilatéralisme organisée par les grandes agences de presse qui contrôlent l'information mondiale. Le message que diffusent maintenant les médias est que cette image s'est considérablement améliorée.

(Mme Ruiz Zapata, Mexique)

29. Le rôle de l'ONU en matière d'information devient donc doublement important, et celui du Département de l'information crucial. Le Département doit saisir cette occasion de consolider les succès récemment remportés par l'Organisation sans toutefois négliger les autres aspects de ses activités. Ce serait une grave erreur que de ne pas appeler l'attention sur les conflits qui n'ont toujours pas trouvé de solution, en Palestine, en Amérique centrale, en Namibie ou au Sahara occidental par exemple. Le Département de l'information devrait donner la priorité à la diffusion d'informations sur la grave crise économique que traversent les pays en développement, le problème de la dette et la détérioration de la situation sociale qui compromet le développement dans le monde entier. Il doit aussi fournir des informations sérieuses et objectives sur les droits de l'homme et utiliser ses capacités pour promouvoir la Campagne mondiale pour le désarmement.

30. Ce sont là les types d'activités que devrait mener le Département à l'issue de la restructuration en cours, laquelle devrait améliorer l'efficacité du Département sans bouleverser l'ordre de priorités fixé par l'Assemblée générale. Il convient de vérifier soigneusement que le Département s'acquitte scrupuleusement de son mandat et le Mexique espère pouvoir bientôt examiner, à la prochaine session du Comité de l'information, des rapports d'ensemble détaillés sur les activités menées par le Département après sa restructuration. Il est évident que son énorme potentiel sera fortement limité si on ne lui affecte pas des ressources plus importantes.

31. La Secrétaire générale adjointe à l'information a certes fait preuve d'ingéniosité pour trouver de nouveaux moyens de transmettre le message de l'Organisation des Nations Unies aux peuples du monde, mais il faut bien se garder de commercialiser l'image de l'Organisation à l'aide des techniques publicitaires. L'ONU symbolise les idéaux les plus nobles dont puisse s'inspirer l'humanité et il importe d'en rendre compte avec la dignité qui convient.

32. Depuis le premier appel lancé en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication par l'Unesco en 1980, on n'a malheureusement constaté aucune évolution dans la structure mondiale de l'information ou dans la façon d'informer, ou d'induire en erreur, le public mondial. Pour ne citer qu'un seul exemple, le Mexique a dénoncé à maintes reprises la façon dont les médias ont rendu compte de la lutte qu'il mène contre le trafic illicite des drogues et leur influence néfaste sur les relations entre les Etats qui tentent de résoudre ce problème.

33. Il est difficile d'admettre qu'une délégation puisse ne pas souscrire à ces objectifs : élimination des déséquilibres actuels, des conséquences nuisibles de certains monopoles et des obstacles à la libre circulation des informations et des idées; respect de la liberté de la presse et de l'information; respect de l'identité culturelle de toutes les nations et droit de tous les peuples à participer aux échanges d'informations internationaux sur un pied d'égalité. Le consensus des Etats Membres a été affaibli par le fait que ces objectifs ont été rejetés par certains des pays mêmes qui les avaient appuyés. L'Unesco se remet difficilement de la crise qui en a résulté et l'universalité, pierre angulaire du système des Nations Unies, n'a toujours pas été rétablie.

(Mme Ruiz Zapata, Mexique)

34. Bien que le Groupe des 77 ait eu quelques difficultés à s'adapter à la nouvelle situation, il a rapproché sa position de celles des autres groupes de pays. Malgré les problèmes qui se sont posés à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, le Groupe a continué de rechercher une solution universellement acceptable au problème de la définition d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.
35. Dans ces conditions, la Commission politique spéciale devrait agir avec prudence. Le consensus ne doit pas être fondé sur un texte dépourvu de contenu ou ne représenter que les intérêts d'une seule région. Il devrait être demandé dans le projet de résolution de renouveler le mandat du Comité de l'information et de donner des directives précises au Département de l'information, qui devrait centrer son action dans le cadre général du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et chercher à définir cette notion.
36. M. JANOWSKI (Pologne) dit que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace, est un processus en évolution constante qui devrait servir la communauté internationale dans son ensemble. Ses principes directeurs devraient s'inspirer de la Charte des Nations Unies, des instruments idoines de l'Unesco et des normes reconnues du droit international. La Déclaration des Nations Unies sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix est un texte tout aussi pertinent.
37. Les médias ont l'obligation d'entretenir des tendances positives dans les relations internationales. Sur ce point, le représentant de la Pologne souligne le lien étroit qui existe entre la question de l'information et celle de la sécurité internationale et de la confiance entre les nations. Chaque Etat est responsable du contenu des informations qu'il fournit à son propre public comme de celles qu'il diffuse à partir de son territoire vers d'autres pays. La Pologne appuie fermement les principes du renforcement de la confiance mutuelle, de la compréhension et de la paix dans le domaine de l'information et de la communication. Son représentant est lui aussi d'avis qu'il importe au premier chef de tout mettre en oeuvre pour réaliser un dialogue véritable entre toutes les cultures et tous les individus sur un pied d'égalité et de corriger les inégalités qui existent entre le Nord et le Sud dans ce domaine. Il subsiste en outre de graves déséquilibres dans la diffusion d'informations entre l'Est et l'Ouest. La délégation polonaise espère que l'on parviendra bientôt à adopter d'un commun accord des recommandations sur cette question.
38. Les informations figurant dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/43/639 sont très utiles et répondent dans une large mesure au souhait qu'avait exprimé la Pologne l'année précédente, à savoir que le Département de l'information diffuse le plus largement possible des informations sur les problèmes économiques critiques du monde. La délégation polonaise attend toujours avec impatience la publication de matériaux d'information sur la dette extérieure. Ces informations devraient porter sur les pays en développement et les autres pays en proie à de graves problèmes d'endettement.

(M. Janowski, Pologne)

39. M. Janowski souligne l'opportunité des travaux du Département en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, vu leur importance primordiale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Pologne regrette cependant que le Secrétaire général tarde à présenter une étude de faisabilité concernant la fusion et la coordination de toutes les activités d'information menées dans le cadre du système des Nations Unies et contenant des informations prises sur leurs incidences financières ainsi que sur l'efficacité du Département en tant que pivot des activités entreprises dans ce domaine. La délégation polonaise serait heureuse que le Secrétariat lui apporte des précisions à ce sujet. Enfin, le représentant de la Pologne appuie la proposition soviétique de créer un comité par le biais duquel le Comité de l'information et le Département entretiendraient des contacts réguliers.

40. M. RUDNIK (République socialiste soviétique de Biélorussie) souligne la nécessité d'achever la restructuration des activités du Département de l'information pour en renforcer l'efficacité. Il convient d'accorder l'attention voulue aux grands projets du Département, conformément aux priorités fixées par l'Assemblée générale. A cet égard, M. Rudnik rappelle qu'il est indispensable de veiller à ce que les pays appartenant aux diverses régions soient représentés dans les projets aussi largement que possible. Un certain nombre de projets de recommandations figurent dans les annexes au rapport du Comité de l'information (A/43/21). Puisqu'il n'y a pas de divergences insurmontables, on peut espérer progresser vers la réalisation d'un accord sur la définition des notions en cause. La délégation biélorussienne se félicite à cet égard des travaux effectués par l'Unesco et appuie en particulier la déclaration faite au paragraphe 18 du rapport de celle-ci (A/43/670).

41. Le Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication a un rôle important à jouer dans l'application de la nouvelle stratégie de l'Unesco. Très attentive à la préoccupation des pays en développement devant la situation équitable qui prévaut dans le domaine de l'information et de la communication, la RSS de Biélorussie, tout comme les autres pays socialistes, a aidé les pays en développement à mettre en place et à renforcer leurs médias, notamment en formant leurs journalistes.

42. La proposition d'instaurer un programme mondial de l'information sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue de donner aux peuples des informations objectives les uns sur les autres pourrait constituer une mesure importante pour répondre concrètement aux besoins des pays en développement. La mise en place d'un tel programme est conforme à la proposition de créer un centre mondial de l'information, avancée en 1986 à Genève par les organisations non gouvernementales internationales à leur réunion consultative sur les questions relatives à l'information. La principale tâche du Centre serait de créer un nouveau système mondial de l'information, auquel participeraient diverses organisations non gouvernementales, chargé de fournir des informations sur les problèmes mondiaux à l'échelle mondiale. L'Unesco peut aussi aider à mettre en place un tel programme en utilisant ses chaînes de télévision et son réseau informatique.

(M. Rudnik, RSS de Biélorussie)

43. La politique de glasnot menée par le Gouvernement biélorussien fait avancer la cause de la paix et de la coopération et favorise l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et non violent et l'instauration de relations internationales civilisées. Elle aide à résoudre les difficiles problèmes qui se posent à l'échelon international dans les relations entre Etats et entre gouvernements. Les médias de la RSS de Biélorussie ont pris une part active au processus de perestroïka qui se poursuit en Union soviétique.

44. Mme LIPPOLDT (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, dit que la délégation des Etats-Unis regrette que le représentant de Cuba ait fait une déclaration tendancieuse au cours des présentes délibérations, pourtant marquées par le désir de rapprocher des vues différentes et d'aboutir à un consensus. La Voix de l'Amérique diffuse des émissions vers Cuba depuis plus de 20 ans. Radio Martí, dont les émissions ont commencé en 1985, n'a pas augmenté la puissance de ses émetteurs et n'utilise pas de fréquences pouvant brouiller les émissions nationales de Cuba. Il n'y a eu aucune dérogation aux normes d'objectivité et d'exactitude qu'applique la Voix de l'Amérique et l'émission de Radio Martí a été diffusée sur une fréquence légalement enregistrée auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

45. Le Gouvernement des Etats-Unis est d'autre part profondément préoccupé par le mauvais usage que fait le Gouvernement cubain des fréquences radio, ce qui provoque des interférences non seulement aux Etats-Unis mais aussi dans d'autres pays de l'hémisphère occidental. Le Gouvernement cubain persiste à émettre sur ces fréquences bien que l'UIT ait refusé de lui reconnaître le droit de le faire. Enfin, Mme Lippoldt souligne que ce sont en réalité des pays comme Cuba, qui contrôlent les informations et les nouvelles accessibles à leurs ressortissants, qui exercent un monopole dans le domaine de l'information.

46. M. MONTANE (Cuba), exerçant son droit de réponse, dit que la délégation cubaine est obligée presque tous les ans, de dénoncer des cas précis d'émissions hostiles à Cuba diffusées par Radio Martí et les huit autres stations de radio. Malgré cela, Cuba s'est efforcée de ne pas interrompre les émissions entre les deux pays. Un rapport intitulé Global Options publié aux Etats-Unis montre que le public de ce pays est soumis à une propagande anticubaine officielle de son gouvernement et que la politique des Etats-Unis en ce qui concerne Cuba est hostile et agressive. Il n'y a jamais eu de débat ou d'échange de vues publics sur les relations entre les Etats-Unis et Cuba. Les enseignants et les étudiants cubains qui ont souhaité se rendre aux Etats-Unis pour exposer leurs opinions se sont vus refuser leur visa d'entrée par les autorités de ce pays. Global Options montre que sur plus de 260 reportages sur Cuba publiés aux Etats-Unis, plus de 60 traitent de la question des droits de l'homme. Tout le monde sait que ces comptes rendus ne reflètent pas la vérité.

47. Mme LIPPOLDT (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, tient à souligner que les émissions de Radio Havana peuvent être entendues par le public américain sur la bande de fréquences 9,5.

48. M. MONTANE (Cuba), exerçant son droit de réponse, dit que Radio Havana diffuse des émissions de fond sur la véritable situation qui prévaut à Cuba dans le domaine de la culture, des sports et de la politique à l'intention des pays latino-américains et des Etats-Unis. Depuis de nombreuses années, les Etats-Unis éliminent toutes les informations concernant les succès de la République cubaine. Global Options souligne que c'est là une politique fondamentale du Gouvernement des Etats-Unis.

La séance est levée à 12 h 5.